

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 18 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, MN DURAND (proc de A BASTIDE et F NOGIER), C FAURE, P GAILLARD, A LOYET, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, L BUFFET (proc de G JALADE), JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, JC FLORY, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de P ROUX).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 12/06/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : M. DUBOIS, F DUMAS et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JF DEVES, N REYNET, JP MARRON, D BERNARD et O BOISSIN.

En présence de : C SUCHET, P LAVIALLE, D RECCHIA et J SOUBEYRAND.

Objet : OTI : subvention exceptionnelle de soutien dans le cadre des dispositifs COVID19.

Le Président rappelle que par délibération du 29/11/2018, la CCBA a confié par voie de marché public la gestion de l'Office de tourisme intercommunal (OTI) à l'association Office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubenas Vals Antraigues moyennant une participation plafonnée à 675 000€ par an et sous réserve que l'association assure par ses recettes propres 20% des dépenses de l'année en cours.

Au vu des circonstances COVID, l'association a revu à la baisse son budget prévisionnel 2020, différé certaines actions de promotion, repensé ses conditions d'ouverture estivale permettant un moindre recours aux saisonniers, ces éléments ayant été présentés en bureau exécutif du 02/06 dernier.

Pour autant, les charges fixes de structure restent importantes représentant plus de 70% du budget de l'association dont près de 60% de masse salariale sur un budget prévisionnel de l'ordre de 795 000€. Il faut également souligner que la campagne de promotion pour l'année en cours est engagée au dernier trimestre de l'année précédente et que malgré l'annulation des actions de promotion qui auraient normalement dû se tenir au printemps, certaines charges ne seront pas remboursées quand d'autres pourront au mieux faire l'objet d'un avoir sur l'exercice suivant.

A cela s'ajoutent une moindre rentrée des cotisations des professionnels adhérents qui sont également confrontés aux effets économiques du COVID19 conjuguée à une perte de recette d'exploitation sur les produits marchands (vente de séjours, vente d'activités au comptoir...). Ces produits représentaient en 2019 une recette de près de 173 000€.

L'association avait prévu en 2020 pour améliorer ses recettes propres de modifier le mode de calcul de sa commission tout en développant de nouveaux produits à la commercialisation, ce qui n'a pu être mis en application.

Aujourd'hui, l'ADT table « pour limiter la casse » sur une augmentation de la clientèle française car il reste trop d'incertitudes sur la fréquentation de la clientèle étrangère malgré une réouverture des frontières de l'espace Schengen annoncée pour le 15/06 et au 01/07 pour les frontières extérieures à l'UE. L'ADT a donc renforcé sa communication sur la destination Ardèche, communication mutualisée à l'échelle des offices de tourisme du territoire et à laquelle l'OTI du Bassin d'Aubenas vient en complément en communiquant sur le tourisme de proximité, la valorisation des paysages et des grands espaces... Selon les dernières simulations de l'ADT, 2020 ne représentera au mieux que 75% de la saison 2019 malgré cette communication renforcée.

Cela ne suffira donc pas à combler le manque à gagner des opérateurs touristiques dont celui de notre association gestionnaire de l'OTI qui estime son déficit prévisionnel 2020 à 53 400€. L'association pourra dégager environ 12 000€ sur ses fonds propres et la CCBA a incité l'association à solliciter une subvention au titre de l'aide n°1 « tourisme/hôtellerie/restauration » du dispositif mis en place par la Région « région Unie » dont le montant pourrait être au plus de 5 000€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 4 abstentions (D BERAL, J BOYER et B PERRUSSET + procuration de G FANGIER) décide :

- D'accorder à l'association Office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubenas Vals Antraigues une subvention exceptionnelle d'aide pour pallier aux conséquences économiques du COVID19 d'un montant maximum de 32 400€.
- De dire que cette aide sera versée à hauteur de 80% sur exercice 2020, le solde étant versé sous réserve d'analyse après production des comptes 2020 de l'association au plus tard le 31/03 de l'exercice suivant. Elle sera imputée au C/6745 du budget.
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir en ce sens avec l'association.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 19 juin 2020
Le Président, Louis BUFFET

